



# Nouvel étiquetage des produits chimiques

---

## Fiche n°2 Les dates importantes

*1° décembre 2010*  
*1° décembre 2012*  
*1° juin 2015*  
*1° juin 2017*

### A partir du 1° décembre 2010 :

- l'étiquetage et l'emballage des substances devront respecter les règles CLP
- les substances emballées et étiquetées avant cette date pourront conserver pendant deux ans les anciens affichages
- la nouvelle et l'ancienne classification apparaîtront dans les fiches de données de sécurité
- pour les mélanges, les deux systèmes coexistent

*Les personnels comme les élèves devront être sensibilisés aux deux systèmes qui coexistent.*

### A partir du 1° décembre 2012 :

- l'étiquetage et l'emballage de toutes les substances seront conformes aux règles CLP

*Il faudra veiller à ce que tous les emballages des substances de nos laboratoires portent le nouvel étiquetage.*

### A partir du 1° juin 2015 :

- pour les substances comme pour les mélanges, l'ancienne classification disparaît des fiches de sécurité, seule la nouvelle sera mentionnée - les mélanges produits et emballés avant cette date pourront conserver pendant deux ans les anciens affichages

### A partir du 1° juin 2017 :

- Classification, étiquetage et emballage seront tous conformes aux règles CLP

*Il faudra veiller à ce que tous les emballages des mélanges de nos laboratoires portent le nouvel étiquetage.*